AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C0937
FR0000078958-OP002-R01

12 mars 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

BUSINESS & DECISION

(Euronext Paris)

1. Le 12 mars 2020, Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas, agissant pour le compte de la société anonyme Orange Business Services[1], a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société BUSINESS & DECISION, en application de l'article 236-3 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 12 février 2020 (cf. notamment D&I 220C0571 du 12 février 2020).

 L'initiateur détient 7 379 807 actions de la société BUSINESS & DECISION représentant 93,62% du capital et 93,42% des droits de vote de la société[2], suite à une acquisition d'actions hors marché (cf. D&I 219C2378 en date du 13 décembre 2019).

 L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des 503 168 actions BUSINESS & DECISION non détenues par lui, représentant 6,38% du capital et 6,58% des droits de vote de vote de la société[2], au prix de **7,93 € par action**.

 En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a d'ores et déjà indiqué qu'il sollicitera à l'issue de la clôture de l'offre publique de retrait la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions BUSINESS & DECISION non présentées à l'offre, au prix de 7,93 € par action. Il est précisé que les actions BUSINESS & DECISION détenues par les actionnaires minoritaires ne représentent d'ores et déjà pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société BUSINESS & DECISION.

 A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les actions BUSINESS & DECISION (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.

[1] Anciennement dénommée Network Related Services et contrôlée à 100% par Orange SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant 7 899 749 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.